

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 22/11/2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021**

**2021 DU 117** Dénomination promenade Cécile Chaminade (8e et 17e).

**Mme Laurence PATRICE, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du 2 novembre 2021, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " promenade Cécile Chaminade " à une partie du terre-plein central du boulevard des Batignolles à Paris (8e et 17e) ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement en date du 2 novembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 2 novembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Laurence PATRICE au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

La dénomination " promenade Cécile Chaminade " est attribuée au terre-plein central du boulevard des Batignolles, compris entre la place de Clichy et la rue Darcet, à Paris (8e et 17e).

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**